

B-004-P DEVOIRS

Date d'approbation : le 26 février 2000 Résolution : 00-02-15
Date de révision : le 23 février 2006 Résolution : 81-04
Date de révision : le 2 février 2011 Résolution : 127-08

Page 1 de 2

Le masculin et le singulier sont utilisés dans ce document dans le seul but d'alléger le texte. Partout où les mots « parent », « parents », « père » ou « mère » sont employés, les mots « tuteurs » et « tutrices » sont également compris.

1.0 BUT

La présente politique a pour objet d'énoncer les attentes du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales en matière de devoirs.

2.0 ÉNONCÉ DE PRINCIPES

- 2.1 Le Conseil estime que les devoirs et les travaux assignés à la maison :
- 2.1.1 font partie intégrante de l'expérience d'apprentissage de tous les élèves;
 - 2.1.2 s'inscrivent dans le processus d'apprentissage amorcé en salle de classe par l'enseignant;
 - 2.1.3 permettent aux élèves de développer des habiletés et d'acquérir de bonnes habitudes et méthodes de travail;
 - 2.1.4 permettent aux élèves de consolider les compétences et les connaissances déjà acquises par des activités connexes en dehors de l'école;
 - 2.1.5 conviennent à l'âge, au niveau du développement, au style d'apprentissage et aux besoins de l'élève;
 - 2.1.6 doivent être assignés avec discernement quant à leur nature, leur durée et leur fréquence;
 - 2.1.7 sont un moyen de communication entre le personnel de l'école et les parents;
 - 2.1.8 fournissent aux élèves d'autres occasions de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités ainsi que leur capacité de gérer et planifier leur temps;
 - 2.1.9 sont un moyen privilégié pour favoriser la réussite scolaire.
- 2.2 Chaque école doit, en consultation avec son conseil d'école, dresser un plan touchant les devoirs et le diffuser auprès de la communauté scolaire.

3.0 DÉFINITIONS

On peut reconnaître généralement deux grandes catégories de devoirs ou travaux faits à la maison :

- a) Devoirs de pratique (consolider les apprentissages) : souvent présentés sous forme d'exercices de répétition, ces devoirs permettent à l'élève de consolider les apprentissages des contenus étudiés ou réalisés en salle de classe. Ces exercices doivent comporter des défis et faire appel aux habilités à consolider. Ces devoirs s'avèrent efficaces s'ils respectent les besoins individuels de l'élève et lui permettent d'appliquer ses apprentissages dans des contextes variés. Pour certaines habilités telle que l'écriture, la lecture ou encore la maîtrise des concepts mathématiques, la pratique et la répétition sont très importantes pour favoriser un apprentissage durable.
- b) Devoirs et travaux d'exploration (se préparer aux apprentissages) : Ce type de devoir ou de travail prépare l'élève à la matière que sera enseignée dans les prochains cours. Il lui permet de se présenter en classe avec une connaissance rudimentaire du sujet, ce que peut accroître son intérêt et favoriser sa compréhension.

4.0 RESPONSABILITÉ

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente politique.